Social et paie

► S'INITIER AU SOCIAL ET SÉCURISER L'ENVIRONNEMENT PAIE

Les évolutions tant législatives et réglementaires qu'au niveau des branches professionnelles rendent au quotidien la gestion de la paie de plus en plus complexe. Sécuriser l'environnement paie, avec la mise en place d'outils adaptés, est ainsi apparu pour les organisations une nécessité afin de s'assurer du respect des règles applicables tout en minimisant les risques liés à l'environnement social.

Cette formation a pour objectif, notamment au travers d'exemples et d'outils méthodologiques, de vous familiariser, d'une part, aux règles sous-tendant l'élaboration des bulletins de salaire et, d'autre part, à la mise en place d'un environnement paie sécurisant.

Ce séminaire est destiné aux gestionnaires de paie débutants souhaitant se familiariser avec les règles de base sécurisant la production des paies.

2 jours / 16 heures - Prix : 2 000 €uros HT | Référence : CCAS001
Lieu de formation : Cabinet, entreprise bénéficiaire ou E-Learning

OBJECTIFS	CONTENU	SUPPORTS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES	PRÉ-REQUIS
● Acquérir les notions de base à l'établissement de la paie et à la tenue du social – Comprendre le cadre juridique des relations de travail ; ● Appréhender le cadre réglementaire, les charges sociales et fiscales, etc.	● Environnement juridique : Prise de connaissance de l'état des lieux de la réglementation du travail ; ● Le bulletin de salaire : Règles de base de calcul et formalisme ; ● Charges sociales sur salaire et particularités courantes rencontrées : Avantages en nature, congés payés, arrêts de travail, etc.	● Support de formation ; ● Notes d'information technique ; ● Exemple d'outils pratiques : tableau préparatoire mensuel de paie, etc. ; ● Mini-cas d'application ; ● Echanges sur les pratiques des participants ; ● QCM de validation.	● Aucun.

► MAITRISER LA RUPTURE CONVENTIONNELLE DU CONTRAT DE TRAVAIL

La loi n° 2008-596 du 25 juin 2008 portant modernisation du marché du travail a instauré la procédure de rupture conventionnelle du contrat de travail. Dans le cadre de cette procédure, l'employeur et le salarié peuvent convenir d'un commun accord des conditions de la rupture du contrat de travail à durée indéterminée qui les lie.

A partir d'exemples concrets et d'outils méthodologiques, cette formation vous permet de vous familiariser avec la procédure de rupture conventionnelle du contrat de travail.

Ce séminaire est destiné aux dirigeants d'entreprise, cadres et assistants Ressources Humaines souhaitant maîtriser la procédure de rupture conventionnelle du contrat de travail.

1 jour / 8 heures - Prix : 1 000 €uros HT | Référence : CCAS002
Lieu de formation : Cabinet, entreprise bénéficiaire ou E-Learning

OBJECTIFS	CONTENU	SUPPORTS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES	PRÉ-REQUIS
● Connaître la procédure de rupture conventionnelle du contrat de travail ; ● Appréhender les principales erreurs à ne pas commettre.	● Présentation de la procédure de rupture conventionnelle : Définition, champ d'application et principales étapes ; ● Formalisation de la procédure et points de négociation ; ● Principales erreurs à ne pas commettre et jurisprudence.	● Support de formation ; ● Note d'information technique ; ● Exemples de documents pouvant être utilisés ; ● Mini-cas d'application ; ● Echanges sur les pratiques des participants ; ● QCM de validation.	● Notions en droit du travail.

Cabinet Courteille & Associés | 5 Mail des Thuyas | 78180 Montigny-le-Bretonneux
Tél. : +33 (0)1 30 64 01 91 | contact@cabinet-courteille.fr | www.cabinet-courteille.fr
RCS Versailles 532 863 685 | Société à Responsabilité Limitée au capital de 500 €
Numéro de déclaration d'activité : 11 78 81847 78

Photo : © Stokkete - shutterstock.com